Ecrit par Echo du Mardi le 26 avril 2020

Le réseau Initiative à la manœuvre en Vaucluse

Dans le département, la plateforme 'Initiative terres de Vaucluse' a été chargée par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur d'instruire sur son territoire d'intervention les demandes de prêts du dispositif Covid-Résistance mis en place afin de soutenir les entreprises locales affaiblies par la baisse ou l'arrêt de leur activité.

Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a confié la gestion du fonds 'Covid-Résistance', et l'instruction des demandes de prêts, au réseau Initiative. Dans le département, c'est donc la plateforme Initiative terres de Vaucluse qui aura la charge d'accompagner les entreprises sur son territoire d'intervention qui comprend les agglomérations du Grand Avignon et Luberon Monts de Vaucluse ainsi que des communautés de Communes Pays réuni d'Orange, Sorgues du Comtat (pour les villes de Sorgues et Bédarrides), Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et Pays d'Apt Luberon.

Qu'est-ce que le prêt Covid-Résistance ?

Lancé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien de la Banque des Territoires et

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 26 avril 2020

l'aide des collectivités qui ont décidé de l'abonder, le fonds 'Covid-Résistance' est doté de 37 M€. Ce dispositif s'adressent à toutes les entreprises ou associations (hors secteur agricole parce-que dispositif spécifique*) qui comptent moins de 20 salariés et dont le siège social est situé en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les entreprises sollicitant un prêt, devront attester être à jour de leur situation fiscale et sociale, ne pas être interdit bancaire ou faire l'objet d'une procédure judiciaire. Enfin, elles devront justifier d'une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 30 %, ou d'un besoin de trésorerie lié à la crise et impactant sa viabilité et avoir mobilisé en amont les différents dispositifs de soutien en place (report des charges sociales, fiscales…). Le prêt à l'entreprise est consenti à taux zéro, sans garantie personnelle du dirigeant et dont le montant est compris entre 3 000 € et 10 000 €. Il sera remboursable sur 5 ans maximum et avec un différé d'amortissement de 18 mois maximum.

Comment déposer une demande de prêt Covid-Résistance ?

Afin de simplifier les démarches des entrepreneurs, un site internet dédié à la réception des demandes de prêt Covid-Résistance est ouvert. Tout entrepreneur concerné pourra ainsi déposer sa demande motivée, accompagnée des éléments justifiant de son besoin. À tout moment sur le portail, le chef d'entreprise pourra solliciter l'appui d'une structure d'accompagnement référencée par la Région, qui pourra l'aider à compléter son dossier.

Les dirigeants seront entendus par les membres des commissions afin d'appréhender avec justesse leurs besoins, leurs capacités de rebond et leur accorder l'aide financière leur permettant de résister face à la crise. Les prêts Covid-Résistance attribués, pourront être versés au bénéficiaire à compter de début mai.

Pour tous renseignements complémentaires sur https://ttpe.initiative-sud.com/ ou auprès :

- **Le Pontet Avignon Orange Sorgues :** contact@initiativeterresdevaucluse.fr / Tel : 04 90 14 91 91

- **Cavaillon/l'Isle –sur-la-Sorgue :** accueil@initiativeterresdevaucluse.fr / Tel : 04 90 78 19 61

- **Apt :** Audrey.ferrer@initiativeterresdevaucluse.fr / Tel : 04 65 30 00 21

**Le Fonds d'Urgence d'Avance et de Trésorerie pour l'Agriculture (FUATA) doté à ce jour de 4 000 000€ par la région se mettra en place à partir du 4 mai pour information :*

https://fuata.initiative-sud.com